

LYCÉE COLLÈGE NOTRE-DAME

5 rue de la Sangle - 78200 Mantes la jolie

☎ : 01 34 97 97 97 ☎ 01 34 97 97 90

RENTRÉE DES CLASSES 2018 - 2019

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

NIVEAU	HEURE D'ENTRÉE	ENTRÉE - APPEL	HEURE DE SORTIE
6 ^{ème}	9h	Portail Hèvre (portail gris)	15h30
Les parents des élèves de 6 ^{ème} sont invités à accompagner leurs enfants et à participer à une présentation de la classe jusqu'à 11h00. Sortie des externes 12h15. Les demi-pensionnaires déjeuneront à la cantine. Retour en classe à 13h40.			
5 ^{ème}	13h40	Portail Hèvre	16h25
4 ^{ème}	13h40	Portail Hèvre - Cour du haut	16h25
3 ^{ème}	14h00	Portail Hèvre - Cour du haut	16h25
2 ^{nde}	10h00	Portail Hèvre - Cour d'honneur	12h25
1 ^{ère}	8h30	Portail Hèvre - affichage cour 5 ^{ème}	10h30
T ^{ale}	10h30	Portail Hèvre - affichage cour 5 ^{ème}	12h25

La photo aura lieu le jour de la rentrée : lundi 3 septembre.

Les élèves qui désirent faire leur **profession de Foi** doivent s'inscrire en 4^{ème} année de catéchèse dans leur paroisse. L'établissement n'assure pas le catéchisme, en revanche, tous les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} ont dans leur emploi du temps, 1 heure de Culture biblique par semaine.

QUELQUES AVIS UTILES

Horaires de cours : 8h30 à 12h25 et 13h40 à 16h25, ou 17h25 selon l'emploi du temps.

Toutes les entrées et sorties des élèves se font **QUAI VAUCOULEURS** ou **PORTAIL HEVRE**.

Le matériel scolaire, les vêtements, et les sacs doivent être marqués au nom et classe de l'élève. Il est recommandé aux familles de ne confier aucun objet de valeur à leurs enfants et aux élèves de faire preuve d'ordre et d'attention afin d'éviter toute disparition d'objets personnels dont l'établissement ne peut assurer la responsabilité.

Rappel: L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'Établissement.

DEMI-PENSION ET ETUDE

La cantine et l'étude sont facturées en 3 fois : **Toute période commencée est due en entier**.

Septembre 1- Octobre-Novembre-Décembre, 2- Janvier-Février-Mars et 3- Avril-Mai-Juin.

Les changements de régime $\frac{1}{2}$ pensionnaire peuvent se faire en octobre, décembre et en mars uniquement.

Cantine : 4 repas par semaine. Si cantine exceptionnelle: s'adresser à l'accueil pour obtenir une carte occasionnelle.

Étude du soir : 2 soirs par semaine minimum, de 16h45 à 17h30, ou 18h00. Elle commencera le **mardi 04/09**. Document à rendre le jour de la rentrée. Si étude exceptionnelle : acheter des tickets à l'accueil.

IMPERATIF

Le jour de la rentrée chaque élève devra remettre à son professeur principal :

la fiche d'urgence, la fiche pédagogique, le droit à l'image complétés et le règlement financier signé.

Tous les élèves de 6^{ème}, 2^{nde} et les nouveaux des autres niveaux : la convention de scolarisation signée.

Tous les documents sont disponibles sur le site.

6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 2^{nde} : 2 photos d'identité (avec le nom au verso)

3^{ème} : 2 photos d'identité + un Extrait d'acte de naissance (Brevet)

1^{ère} : 2 photos d'identité + un Extrait d'acte de naissance (Bac) + avis de recensement (si 16 ans révolus)

T^{ale} : 2 photos d'identité + photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées du Bac.